

GUIDE DE COLLECTE

POUR LES PARTICULIERS

LE GUIDE POUR S'Y RETROUVER DANS LE TRI DES
DÉCHETS ET TOUT SAVOIR SUR VOTRE FACTURATION !



ELAN
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

SOMMAIRE

OÙ DÉPOSER LES DIFFÉRENTS DÉCHETS ?	p.4
TRIER SES DÉCHETS	p.6
ORDURES MÉNAGÈRES NON RECYCLABLES	p.6
LES DÉCHETS RECYCLABLES	p.8
RÉDUIRE SES DÉCHETS	p.9
COMPOSTAGE	p.9
LIMITER LE GASPILLAGE	p.10
RÉPARER / RÉUTILISER	p.11
LES DÉCHÈTERIES	p.11
LA FACTURATION	p.12
LES CAS PARTICULIERS	p.15

OÙ DÉPOSER LES DIFFÉRENTS DÉCHETS ?

À TRIER

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL, CARTON ET LES PAPIERS



Papiers, emballages en papier et carton

Emballages en métal



Emballages en plastique



À JETER

ORDURES MÉNAGÈRES



Ordures ménagères



Objets en plastique



Vaisselle cassée, vitres ou miroirs



Textiles sanitaires



ou point de collecte adapté

À TRIER

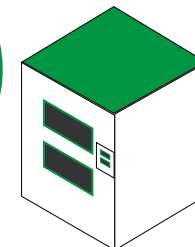
TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE



Bouteilles en verre



Pots, bocaux et flacons en verre



Retrouvez toutes les règles de tri de votre commune



Guide du tri



Contacts :
05 55 76 09 45
service.dechets@elan87.fr
www.elan87.fr



TRIER SES DÉCHETS

Pour optimiser le recyclage, les emballages et papiers doivent être triés. C'est pourquoi, sur le territoire d'ELAN, le tri se fait, pour la majorité des usagers, en porte à porte.

Chaque foyer est équipé de 2 bacs individuels pucés, l'un pour les ordures ménagères résiduelles, l'autre pour les emballages et papiers.

Lorsque cette configuration n'est pas possible (habitation non accessible aux camions par exemple), des points de regroupement sont mis à disposition des administrés.

1. LES ORDURES MÉNAGÈRES NON RECYCLABLES

2 types de contenants sont proposés selon la configuration de l'habitat.

► LE BAC INDIVIDUEL PUCÉ

Il concerne la majorité des usagers résidant sur le territoire de la communauté de communes ELAN.

Le volume du bac est adapté au nombre de personnes composant le foyer :

- 1 personne > 80L
- 2 à 3 personnes > 120L
- 4 personnes et + > 240L



LES BONS GESTES

• J'utilise uniquement le bac fourni par la CC ELAN pour présenter mes ordures ménagères à la collecte.

- Je présente mon bac, lorsqu'il est plein, la veille au soir du jour de collecte et je le retire dès que possible.
- Je positionne mon bac devant chez moi ou au point de regroupement qui m'a été communiqué (si le camion ne passe pas devant mon habitation), couvercle fermé, parfaitement visible pour que les agents de collecte le manipulent en toute sécurité.



JE CONTACTE LE SERVICE DÉCHETS :

- > SI MON BAC EST VOLÉ, ENDOMMAGÉ,
- > SI LA COMPOSITION DE MON FOYER CHANGE,
- > SI JE DÉMÉNAGE,
- > SI J'EMMÉNAGE.

► LES SACS PREPAYÉS

Sont concernés les habitants qui n'ont pas la possibilité de stocker des bacs individuels et certains cas particuliers. Les sacs ont une capacité de 30 litres.



LES BONS GESTES

• J'utilise la clé fournie par ELAN afin d'accéder aux conteneurs sécurisés auxquels je suis rattaché.

- Je dépose mes ordures ménagères dans un sac fermé.
- J'utilise uniquement les sacs fournis par ELAN.



JE CONTACTE LE SERVICE DÉCHETS :

- > SI JE PERDS MA CLÉ,
- > SI J'AI BESOIN DE SACS SUPPLÉMENTAIRES, Ils seront ajoutés à ma facture en part variable.
- > SI JE DÉMÉNAGE,
- > SI J'EMMÉNAGE.



POUR LES USAGERS EN RÉSIDENCE SECONDAIRE :

Ils ont le choix entre le bac individuel ou les sacs prépayés.

Le volume du bac ou le nombre de sacs est adapté selon l'occupation de la résidence secondaire. Les conditions de collecte sont les mêmes que pour les particuliers en résidence principale.

2. LES EMBALLAGES ET PAPIERS

Depuis janvier 2025, la collecte des emballages et papiers s'effectue en porte à porte.

Les foyers sont équipés de **BAC INDIVIDUEL À COUVERCLE JAUNE** ou bien rattachés à des **BACS COLLECTIFS À COUVERCLES JAUNES SÉCURISÉS**.

Les points d'apport volontaire (éco-point) sont désormais répartis au plus près des foyers ne bénéficiant pas de bac individuel ou collectif.



À SAVOIR...

- > Les collectes ne sont pas comptabilisées. Je sors ma poubelle dès qu'elle est pleine. PAS D'INCIDENCE SUR MA FACTURE !
- > Je me rends aux ÉCO-POINTS les plus proches si je n'ai pas de bac jaune individuel ou collectif ! Je peux aussi déposer le verre et les cartons dans les éco-points dédiés !

Vous pouvez retrouver **VOS JOURS DE COLLECTE** sur notre site : www.elan87.fr.

Vous pouvez également **TÉLÉCHARGER VOTRE CALENDRIER** personnalisé !

RÉDUIRE SES DÉCHETS

LE COMPOSTAGE

Le compostage peut vous aider à diminuer le volume de vos ordures ménagères présentées dans votre bac de collecte en porte-à-porte de 30 à 50 %.

Composter permet donc de réduire grandement le volume de vos poubelles qui sont incinérées et de créer ainsi une ressource utile pour votre jardin.

► Quels déchets composter ?

- > **LES DÉCHETS DE CUISINE** : épluchures de fruits et légumes, fruits ou légumes abîmés, marc de café et thé, papier essuie-tout, papier journal en petite quantité, les coquilles d'œufs, les restes de repas, les produits laitiers.
- > **LES DÉCHETS DE JARDIN** : fleurs fanées, feuilles mortes, tonte de gazon, déchets du potager, petites tailles de haie, sciures et copeaux de bois, brindilles.

EN MOYENNE, PLUS DE 40 % DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES PEUVENT ÊTRE VALORISÉES PAR COMPOSTAGE



► Des ateliers sur le compostage

En partenariat avec la Communauté de communes, le SYDED 87 propose 2 formations compostage dans l'année sur notre territoire. Les dates et lieux sont à retrouver sur le site : www.syded87.org

► Des composteurs individuels à prix réduits

En partenariat avec la Communauté de communes, le SYDED 87 propose du matériel de compostage à prix aidé : 50% est pris en charge. Vous pouvez commander votre composteur en remplissant le bon de commande sur le site : syded87.org/fr/commander-un-composteur

► Soutien des professionnels

La Communauté de communes accompagne les professionnels dans la mise en place de composteurs dans le cadre de leur activité.

LIMITER LE GASPILLAGE

► Réduire mes déchets papiers en apposant un stop pub



► Intégrer dans mes habitudes l'achat de produits en vrac, à la coupe avec moins d'emballages.



► Éviter le gaspillage alimentaire en faisant attention aux dates de péremption et en réacommodant les restes.

RÉPARER / RÉUTILISER



► Redonner une seconde vie aux objets (meubles, vaisselle, livres...) en les offrant aux associations ou à mon entourage.

LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QUE L'ON NE PRODUIT PAS !

LES DÉCHÈTERIES

Trois déchèteries sont accessibles sur le territoire de la Communauté de communes :

AMBAZAC
BESSINES-SUR-GARTEMPE
NIEUL



DÉCHETS VERTS



BOIS



ENCOMBRANTS



CARTONS



GRAVATS



MÉTAUX



APPAREILS ÉLECTRIQUES



RADIOGRAPHIES



HUILES ALIMENTAIRES ET DE VIDANGE



AMPOULES NÉONS



PRODUITS CHIMIQUES



CARTOUCHES D'ENCRE



BATTERIES



PILES



PLÂTRE



POLYSTYRÈNE



FENÊTRES VITRÉES



TEXTILES

POUR LES HORAIRES, RDV SUR LE SITE DU SYDED87

LA FACTURATION

QU'EST CE QUE LA REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES INCITATIVE ?

La **REOMi**, Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative, consiste à adapter la facturation à chaque usager (particuliers, professionnels, associations et administrations) en fonction de la quantité de déchets ménagers qu'il produit sur la base d'un forfait annuel de 12 levées. La **REOMi** est obligatoire pour chaque usager particulier.

COMMENT EST CALCULÉE LA REOMi ?

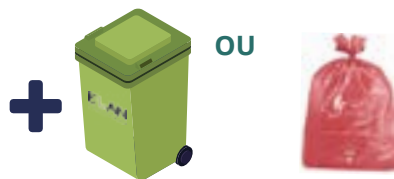
Comme pour l'eau, l'électricité ou votre téléphone, la REOMi est constituée de 2 parties:

LA PART FIXE



Une **part fixe** comprenant l'abonnement de base et un forfait de 12 collectes annuelles du bac ordures ménagères (pour les résidences principales)

LA PART VARIABLE



Une **part variable** définie par le nombre de collectes supplémentaires du bac.

Elle prend effet dès la **13ème collecte** (pour les résidences principales).

QUE FINANCE LA REOMi ?

La REOMi sert à financer l'ensemble des services de gestion des déchets : la collecte et l'élimination des ordures ménagères et des emballages et papiers réalisées par ELAN, la gestion, le traitement des éco-points et des déchèteries, missions déléguées au Syded 87.

COMMENT EST CALCULÉE MA FACTURE ?

1. DU BAC À MA FACTURE



VOTRE BAC EST IDENTIFIABLE À L'AIDE D'UNE PUCE.



LECTURE DE LA PUCE À L'ARRIÈRE DE LA BENNE : RECONNAISSANCE DU BAC.



RÉCUPÉRATION DES DONNÉES ET ENREGISTREMENT DE LA LEVÉE. **CHAQUE COLLECTE EST COMPTABILISÉE QUE LE BAC SOIT PLEIN OU NON.**



TÉLÉTRANSMISSION DES DONNÉES AU SERVICE DÉCHETS D'ELAN POUR AFFECTATION AU COMPTE USAGER.



CALCUL DU MONTANT DE LA REDEVANCE POUR FACTURATION.

2. DES SACS À MA FACTURE



UN NOMBRE DE SACS EST ATTRIBUÉ SELON LA COMPOSITION DU FOYER. ILS SONT COMPRIS DANS MA PART FIXE.

Pour une résidence principale :

1pers. = 32 sacs ; 2 à 3 pers. = 48 sacs ; 4 pers. et + = 96 sacs.



JE DÉPOSE MES SACS LORSQUE JE LE SOUHAITE, DANS LE CONTENEUR SÉCURISÉ AVEC LA CLÉ FOURNIE PAR ELAN.



JE CONTACTE LE SERVICE SI J'AI BESOIN DE SACS SUPPLÉMENTAIRES. ILS SERONT AJOUTÉS À MA FACTURE EN PART VARIABLE.



**POUR
RAPPEL**

LA FACTURATION EST TRIMESTRIELLE.

- > Je reçois une facture en avril pour le 1^{er} trimestre, en juillet pour le 2^{ème}, en octobre pour le 3^{ème} et début janvier pour le dernier trimestre.
- > Je reçois la facture par courrier, à mon domicile principal et sur mon espace *impot.gouv.fr*
- > Je peux choisir le prélèvement automatique.

RETROUVEZ LES TARIFS SUR LE SITE INTERNET
WWW.ELAN87.FR

LES RÉSIDENCES SECONDAIRES

Les usagers en résidence secondaire sur le territoire de la CC ELAN ont le choix entre les deux méthodes de collecte :

- > Soit le bac individuel affilié au logement.
- > Soit les sacs prépayés avec une clé permettant d'ouvrir les bacs sécurisés auxquels ils seront affiliés.

Le volume du bac ou le nombre de sacs est adapté selon l'occupation de la résidence secondaire. Les conditions de collecte sont les mêmes que pour les particuliers en résidence principale.



À SAVOIR... CE QUE FINANCENT VOS FACTURES

- > Les collectes et l'élimination des déchets réalisées par la Communauté de communes ELAN.
- > La gestion et le traitement des emballages et des papiers aux éco- points ainsi que la gestion des déchèteries, missions qui sont déléguées au SYDED 87.

LES SERVICES COMPLÉMENTAIRES

JE SUIS ASSISTANT·E MATERNEL·LE



SI, POUR MON LOGEMENT, JE SUIS DOTÉ D'UN BAC INDIVIDUEL :

La Communauté de communes me fournit un bac supplémentaire pour évacuer les déchets liés à mon activité professionnelle. Ce bac peut être collecté à chaque passage du camion. Dans ce bac, je dépose uniquement des sacs prépayés. Ces sacs sont à récupérer auprès du service déchets et seront comptabilisés sur votre facture.

Contrairement à mon bac individuel, ces collectes ne sont pas comptabilisées.

SI, POUR MON LOGEMENT, JE SUIS DOTÉ DE SACS PRÉPAYÉS :

La Communauté de communes me fournit des sacs supplémentaires pour évacuer les déchets liés à mon activité professionnelle. Je mets les sacs prépayés qui m'ont été fournis dans le même bac collectif que les déchets de mon foyer, celui-ci est collecté à chaque passage du camion.

JE GÈRE UNE ASSOCIATION

Au même titre que les autres acteurs du territoire, les associations sont tenues de faire le tri de leurs déchets et de payer pour leur production d'ordures ménagères.

MON ASSOCIATION SE RÉUNIT RÉGULIÈREMENT dans un local, entraînant une production d'ordures ménagères :

Je me manifeste auprès du service déchets afin d'obtenir un bac.

MON ASSOCIATION ORGANISE UNE MANIFESTATION PONCTUELLE :

Je prends contact avec le service déchets pour mettre en place des solutions pour la gestion des déchets.



JE SUIS ENSEIGNANT·E

Pour apprendre aux plus jeunes à bien trier et recycler les déchets, la CC ELAN a mis en place des animations gratuites à destination des écoles et accueils de loisirs de notre territoire. Apprendre à consommer responsable aux enfants qui sont les citoyens de demain, voilà l'objectif de nos animations !

POUR PLUS D'INFOS : ELAN87.FR/LES-ANIMATIONS-PEDAGOGIQUES.HTML



**PÔLE ENVIRONNEMENT
SERVICE DÉCHETS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ELAN**

3 Rue de la Gare
ZA La Croix du Breuil
87250 BESSINES-SUR-GARTEMPE

WWW.ELAN87.FR